

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quinze septembre à seize heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 9 septembre 2020, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2020D1-1-2-77

OBJET : PROJET D'ÉCLAIRAGE DE LA PISTE DE ROLLER À VALENCE D'AGEN

ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier,
Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal,
DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, LE CORRE Christiane, DUPUY Jean,
Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Monsieur TERRENNE Jean Paul

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Madame Francine FILLATRE a été désignée secrétaire de séance.

2020D1-1-2-77

OBJET : PROJET D'ÉCLAIRAGE DE LA PISTE DE ROLLER À VALENCE D'AGEN

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation pour la passation d'un marché public par voie de procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

Cette consultation concerne l'éclairage de la piste de roller de Valence d'Agen.

La date limite de remise des offres était fixée au 22 avril 2020 à 12 h 00.

Il s'agit d'un marché public de travaux divisé en deux lots.

Pour le lot 1 – VRD, les entreprises suivantes ont remis leur offre :

ENTREPRISE	CODE POSTAL - VILLE
EMTP	82000 MONTAUBAN
INEO Aquitaine	47240 BON ENCONTRE
SPIE Network	82200 MOISSAC
ESBTP Réseaux	47310 ESTILLAC
JP FAUCHÉ	82400 VALENCE D'AGEN
LACIS SAS	31600 MURET

La Commission des Plis s'est tenue le 10 septembre 2020 pour le jugement des offres au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation et de leur pondération respective, à savoir :

- Prix des prestations (70 %)
- Valeur technique (30 %) dont moyens humains et matériels prévus d'être mobilisés pour cette opération et décrits dans le mémoire technique

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

<i>Classement</i>	<i>Nom ou Raison Sociale du Candidat</i>	<i>Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif</i>
1	ESBTP Réseaux	5 720 €
2	SPIE Network	7 580 €
3	LACIS Sas	9 096 €
4	FAUCHÉ JP	10 244,90 €
5	EMTP	12 608 €
6	INEO Aquitaine SNC	14 695 €

Le candidat ESBTP Réseaux obtient la note maximale sur les deux critères, son offre étant la mieux disante.

Pour le lot 2 – Éclairage, les entreprises suivantes ont remis leur offre :

ENTREPRISE	CODE POSTAL - VILLE
INEO Aquitaine	47240 BON ENCONTRE
SPIE Network	82200 MOISSAC
ESBTP Réseaux	47310 ESTILLAC
JP FAUCHÉ	82400 VALENCE D'AGEN
LACIS SAS	31600 MURET

Au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission propose de retenir le classement suivant :

<i>Classement</i>	<i>Nom ou Raison Sociale du Candidat</i>	<i>Montant H.T. annuel au regard du détail quantitatif estimatif</i>
1	FAUCHÉ JP	83 114,64 €
2	ESBTP Réseaux	83 690 €
3	SPIE Network	98 400 €
4	INEO Aquitaine SNC	115 122 €
5	LACIS sas	121 888,74 €

Le candidat JP FAUCHÉ obtient la note maximale sur les deux critères, la note maximale sur les deux critères, son offre étant la mieux disante.

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 1 – VRD, d'attribuer le marché à l'entreprise ESBTP Réseaux pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;

- pour le lot 2 – Éclairage, d'attribuer le marché à l'entreprise JP FAUCHÉ pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- pour le lot 1 – VRD, d'attribuer le marché à l'entreprise ESBTP Réseaux pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;
- pour le lot 2 – Éclairage, d'attribuer le marché à l'entreprise JP FAUCHÉ pour les montants indiqués dans son bordereau de prix unitaires ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés correspondants et toutes les pièces y afférents.

Fait à Valence d'Agen, le 15 septembre 2020
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 18 septembre 2020

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 23 SEP. 2020

Affiché sur le panneau des annonces légales le 23 SEP. 2020

AR PRÉFECTURE

PROJET D'ECLAIRAGE DE LA PISTE DE ROLLER A VALENCE D'AGEN - ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Numéro de l'acte : 2020D1_1_2_77

Date de la décision : 15/09/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20200915-2020D1_1_2_77-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 23/09/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20200915-2020D1_1_2_77-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 23/09/2020 09:22:41

Date d'envoi de l'acte : 23/09/2020 09:23:34

Date de réception de l'AR : 23/09/2020 09:28:33